

## **PROCES VERBAL**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/11/2025**

**Présents** : Martial MILLET, Marguerite FRELAND, Ela PATLA, Alain GRELIER, Marie-Claude ALASSEUR, Véronique GREMMEL, Pierre-André MESSAGER, Sarah DRILLAUD, Bruno GRELIER, Charlotte de CERTAINES.

**Excusé(e)s** : Nathalie FRELAND donne son pouvoir à Marguerite FRELAND.

#### **1) DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Sarah DRILLAUD est désignée secrétaire de séance.

#### **2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2025**

Monsieur le Maire fait lecture du précédent compte-rendu. Il est validé par l'ensemble des conseillers municipaux.

#### **3) DELIBERATION ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL-CONTRAT GROUPE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION N° 2025-11-21-01**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Vendée concernant les assurances des risques statutaires du personnel arrive à terme le 31 décembre 2025.

En conséquence, Monsieur Le maire propose au Conseil Municipal un nouveau contrat de groupe 2026-2029 :

##### **A) Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL :**

**Assiette de cotisation de la collectivité :**

Nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Supplément familial de traitement (SFT)

**Taux de cotisation assureur de 4,99 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties :**

- Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours
- Longue maladie
- Longe durée
- Maternité, paternité, adoption
- Congé d'Invalidité Temporaire imputable au service (accidents de travail et maladies professionnelles) avec une franchise de 15 jours.
- Décès

## **B) Adhésion au contrat pour les agents affiliés à l'IRCANTEC**

### **Assiette de cotisation :**

- Nouvelle Bonification indiciaire
- Supplément familial de traitement

### **Taux de cotisation assureur 1.15 % pour l'ensemble des garanties suivantes :**

- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours
- Grave maladie
- Maternité, paternité, adoption
- Congés d'invalidité Imputables au service (Accidents du travail et maladies professionnelles) sans franchise.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le contrat groupe 2026-2029 Assurance Statutaire du Personnel.

## **4) DELIBERATION ACCEPTATION DE MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRES AUTISE N°2025-11-21-02**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour une acceptation de modification statutaire de la Communauté de Communes Vendée Sèvres Autise :

- Le transfert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 de la compétence « Plan local d'urbanisme, Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
- Un ajout de la délégation à la région de l'organisation du Transport à la demande (groupe mobilité)
- Une mise à jour de la compétence « petite enfance et jeunesse »
- Et le retrait de la compétence en matière de soutien au CLIC.

### **Qu'est-ce qu'un PLUI :**

Le plan local d'urbanisme intercommunal « PLUI » qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'acceptation de modification statutaire de la Communauté de Communes Vendée Sèvres Autise.

## **5) DELIBERATION APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT DU 22 AVRIL 2025, 24 JUIN 2025 ET 30 SEPTEMBRE 2025 N°2025-11-21-03**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour l'approbation des rapports de la Clect du 22 avril 2025, 24 juin et 30 septembre 2025.

Attributions de Compensation seraient à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026 de :

|           | Délibération N°<br>2014CC 06 256 du 30 juin | Coût pour chaque<br>collectivité PLUI | Coût AC annuel |
|-----------|---------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|
| Faymoreau | 47 732.00€                                  | - 1 295.35€                           | 46 436.65€     |

Après avoir délibéré le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'approbation des rapports de la CLECT du 22 avril 2025, 24 juin 2025 et 30 septembre 2025.

#### **6) DELIBERATION SUPPRESSION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE N°2025-11-21-06**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour Madame METERON secrétaire actuelle à la mairie en raison de la promotion interne au titre de rédacteur.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la suppression du poste adjoint administratif principal de 2ème classe.

#### **7) DELIBERATION PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) VOLET SANTE N°2025-11-21-04**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération concernant la participation au financement de la protection sociale complémentaire.

Nous devons prendre une garantie santé pour les agents qui est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le coût pour la commune s'élève à 15€ par agent et par mois.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la participation au financement de la protection sociale complémentaire.

#### **8) DELIBERATION REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) N°2025-11-21-05-01**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le régime indemnitaire des personnels de la commune de FAYMOREAU résulte d'une délibération du Conseil Municipal du 17 Janvier 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour la délibération concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à la suite de la promotion interne de deux agents communaux.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'attribution du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

#### **9) Rapport annuel de l' élu mandataire VENDEE EXPANSION – Exercice 2024**

Monsieur le Maire informe et donne lecture au Conseil Municipal sur le rapport annuel de l' élu mandataire – Exercice 2024.

## **10) Informations diverses**

### **a) Vallée des Dorderies – Travaux réalisés :**

Monsieur Alain Grelier informe le Conseil Municipal des travaux réalisés par l'entreprise TP Charrier, la passerelle en béton qui a été construite dans la Vallée des Dorderies.

### **b) Prêt des terrains communaux :**

En attente d'un accord.

### **c) Dossier Hôtel des Mines :**

#### **- Réunion CCI**

À la suite d'une réunion faite en mairie, nous sommes en attente d'une feuille de route par rapport à plusieurs projets (Halte Vélo, Aire de Camping-car, embellissement de l'Hôtel des Mines, ...).

L'établissement de cette feuille de route a été confié au Bureau d'études CERE à RENNES.

Monsieur le Sous-Préfet s'est associé à cette réunion.

#### **- Réunion Village d'Avenir**

Nous avons eu l'accord de la subvention par le Département (Amendes de police) pour un aménagement rue de la gare pour la traversée matérialisée pour rejoindre le sentier pédestre pour toute sécurité.

### **d) Boîtes aux lettres**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu les étiquettes pour les boîtes aux lettres de chaque administré.

Nous les collerons très prochainement.

Madame DRILLAUD informe le Conseil Municipal de la disparition de la boîte aux lettres assurant un service de proximité pour les habitants du bourg de Faymoreau.

Monsieur le Maire doit prendre contact avec la poste car aucune information nous a été envoyée pour l'enlèvement de la boîte aux lettres du bourg de Faymoreau.

### **e) Vitrine forte**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la pose de la vitrine forte de l'église.

Pour les personnes ayant la responsabilité de l'alarme ont été désignées : Charlotte de CERTAINES et Maryse DEBORDE-STEVENSON, résidents à Faymoreau Bourg lieu de proximité pour l'église.

Fin de séance : 21 heures 20

La Secrétaire,



Sarah DRILLAUD

Le Maire,



Martial MILLET

